



**Rapport du Président du Jury pour les
Examens professionnels de technicien territorial principal
de 2^{ème} classe :**

- Par voie d'avancement de grade et
- Par voie de promotion interne

Spécialité : Bâtiments, génie civil

Session 2017

Propos introductifs.

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour cet examen.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

Le Président du jury

Monsieur Alain LUPORI
Directeur coordinations territoriales et interventions
Territoire Marseille Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence

La session 2017 de cet examen a été organisée par le centre de gestion des Bouches-du-Rhône, pour le compte de la région PACA ;

1. Le grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Les techniciens territoriaux forment un cadre d'emplois technique de catégorie B, qui comprend les 3 grades :

- technicien,
- technicien principal de 2^{ème} classe et
- technicien principal de 1^{ère} classe.

Ils exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences de leur employeur.

Les technicien principal de 2^{ème} et de 1^{re} classe ont vocation à occuper des emplois qui, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

2. L'épreuve écrite.

L'épreuve écrite de cet examen professionnel consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité* au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Elle est identique pour les deux voies d'accès (Avancement de grade et Promotion interne).

En l'occurrence, la spécialité de cette session était **Bâtiments, génie civil**, le sujet était le suivant :

« Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe au sein de la commune de TECHNIVILLE qui compte 25000 habitants

Depuis de nombreuses années, votre collectivité est confrontée à des phénomènes d'humidité et de moisissures dans l'habitat public (logements) dont vous avez la gestion.. La première mission qui vous est confiée est de mener une réflexion sur la connexion de la ville aux réseaux sociaux.

Dans un premier temps, le Directeur des Services vous demande de rédiger, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les phénomènes de moisissures et d'humidité.

10 points

Dans un deuxième temps, vous proposerez un plan d'action pour réduire ces phénomènes de moisissures et d'humidité dans les logements dont vous avez la gestion.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Le dossier comprenait 7 documents pour un total de 26 pages.

3. Principaux chiffres de la session.

La répartition des candidats admis à se présenter à cet examen professionnel est la suivante :

Voie d'accès	Inscrits	Présents à l'épreuve écrite	Absentéisme en %
Avancement de grade	16	15	6,25 %
Promotion interne	77	61	20,8 %

4. Typologie des candidats.

Pour les candidats à l'examen par voie d'avancement de grade

- La moyenne d'âge des candidats présents est de 46 ans.
- La répartition par sexe est la suivante : 95 % d'hommes et 5 % de femmes.
- L'origine géographique des candidats présents :
 - Bouches-du-Rhône : 55 %
 - Autres départements de la région PACA : 35 %
 - Hors PACA : 10 %

Pour les candidats à l'examen par voie de promotion interne

- La moyenne d'âge des candidats présents est de 46 ans.
- La répartition par sexe est la suivante : 94,8 % d'hommes et 5,2 % de femmes.
- L'origine géographique des candidats présents :
 - Bouches-du-Rhône : 66 %
 - Autres départements de la région PACA : 31 %
 - Hors PACA : 3 %

5. La phase d'admissibilité.

Examen par voie d'avancement de grade

Dans cette voie d'accès, seuls les candidats obtenant une note inférieure à 5/20 sont éliminés. Le jury ne fixe donc pas de seuil pour définir l'accès à la phase d'admission.

Sur les 15 candidats présents, 4 d'entre eux n'ont ainsi pu accéder à l'épreuve orale.

La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats à l'épreuve écrite est de 8,53/20

Examen par voie de promotion interne

Le jury a fixé le seuil à 9/20 pour définir l'accès à la phase d'admission.

Sur les 61 candidats présents, 8 d'entre eux ont ainsi pu accéder à l'épreuve d'admission. 33 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats à l'épreuve écrite est de 5,19/20

De manière générale :

Le jury regrette le faible niveau d'un grand nombre de copies. Les candidats n'ont pas su apporter de la consistance à leurs propos.

L'orthographe et la grammaire font très souvent défaut, au point de rendre parfois la lecture incompréhensible.

Sur le fond :

Le sujet est simple, bien fait et faisait appel à une technicité courante. Cependant, la plupart des candidats ne l'ont pas réellement compris. Ils n'ont pas su le traiter en tenant compte de la différenciation à opérer selon l'appartenance des bâtiments

Ainsi, très peu de candidats ont su en extraire les deux données essentielles :

- Le volet social et notamment une réflexion sur l'habitat indigne,
- La différence de traitement selon qu'il s'agisse de biens communaux ou de biens appartenant au parc privé de la commune.

Sur la forme :

Le rapport a généralement manqué de structuration. Le jury regrette que les candidats aient adopté le mode « liste » dans un grand nombre de cas. La rédaction fait donc défaut et s'accompagne trop souvent d'importantes lacunes en matière d'orthographe et de syntaxe.

Or l'objectif du rapport est de permettre à un cadre-collaborateur, de déterminer les éléments clés d'une problématique et les solutions concrètes y afférent afin de produire le document opérationnel destiné à un décisionnaire. Peu de candidats ont répondu à cette attente.

Examen par voie d'avancement de grade

L'épreuve orale de l'examen professionnel consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, poursuivi par des questions techniques, notamment dans la spécialité du titre de laquelle le candidat concourt (*durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1*).

Les 11 candidats masculins admis à participer à l'épreuve orale d'admission étaient présents.

Moyenne des notes obtenues : 9 /20

Examen par voie de promotion interne

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; poursuivi par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. (*durée: 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2*).

Les 8 candidats admis à participer à l'épreuve orale d'admission étaient présents. Parmi eux, il y avait 7 hommes et une femme.

Moyenne des notes obtenues : 7,25 /20

De manière générale :

Les candidats réussissent mieux cette épreuve que le rapport. Ils connaissent leur domaine d'intervention et parviennent à le présenter de manière assez claire.

Sur le fond :

Le niveau reste globalement faible car les candidats ne parviennent que très rarement à se projeter sur un poste nécessitant la prise en compte de facteurs étrangers à leur domaine actuel d'intervention.

Lors des mises en situation le jury fait face à des candidats déstabilisés, voire dans l'incompréhension face au cas proposé.

Sur la forme :

Les candidats semblent peu concernés par les domaines qui ne touchent pas de près à leur quotidien professionnel.

Ils semblent trop souvent dépourvus de solutions appropriées en matière de management, et notamment dans des situations d'urgence où la prise de décision doit être immédiate.

7 – L'admission.

A l'issue de sa réunion, le jury a fixé le seuil d'admission à 10/20 pour chacune des deux voies d'accès (avancement de grade et promotion interne).

Voie d'accès	Moyenne des notes	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
Avancement de grade	7,88	10/20	0
Promotion interne	8,43	10/20	2

8 – Conclusion.

Le niveau de réflexion attendu au travers de l'épreuve du rapport par des fonctionnaires territoriaux de catégorie B+ n'était pas au rendez-vous lors de cette session. Le jury déplore un manque d'ouverture sur leur environnement professionnel par les candidats.

Le résultat d'ensemble étant très faible, le jury est déçu par le manque de hauteur de vue de la part de fonctionnaires territoriaux aspirant à l'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Trop souvent ces candidats perçoivent le recours au responsable hiérarchique comme solution en cas d'urgence technique ou de conflits. Ceci est en contradiction avec le niveau de réflexion et le sens des responsabilités attendus d'un cadre territorial de ce niveau. Rappelons que les agents titulaires de ce grade peuvent être amenés à gérer un service technique (cf. missions définies ci-dessus).

Cette session 2017 de l'examen de technicien principal de 2^{ème} classe est donc relativement infructueuse compte tenu du nombre très faible de lauréats. Les candidats doivent prendre conscience de la nécessité d'approfondir leur culture territoriale et de s'impliquer dans la prise en compte du contexte local dans lequel ils souhaitent évoluer.

Le président du jury remercie vivement les membres du jury et les examinateurs pour la qualité de leur travail, leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Le Président du jury



Monsieur Alain LUPORI
Directeur coordinations territoriales et interventions
Territoire Marseille Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence